

États financiers

**PARTENARIAT CANADIEN CONTRE  
LE CANCER**

31 mars 2023

# Table des matières

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6-13

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### Aux membres du Partenariat canadien contre le cancer

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Partenariat canadien contre le cancer (ci-après le « Partenariat »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Partenariat au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Partenariat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Partenariat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Partenariat.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

---

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Partenariat;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Partenariat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Partenariat à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada s.r.l./S.E.N.C. R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Oakville (Ontario)  
Le 29 juin 2023

---

## Partenariat canadien contre le cancer

### État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

---

#### Charges

Réduire le risque de cancer au Canada	2 416 749 \$	3 387 515 \$
Dépister le cancer plus rapidement, de manière fiable et à un stade précoce	5 431 755	7 216 882
Fournir des soins de haute qualité dans un système de santé durable de calibre mondial	807 326	794 681
Offrir un accompagnement aux patients, aux familles et aux aidants naturels	4 448 158	6 256 838
Prodiguer des soins adaptés aux particularités culturelles près de la maison	7 219 630	7 331 127
Développer des systèmes de données et de recherche régis par les Premières Nations, les Inuits ou les Métis	277 293	-
S'appuyer sur la recherche pour améliorer les soins	6 925 606	8 346 942
Exploiter pleinement les données du système de santé pour susciter le changement et améliorer la transmission d'informations entre les fournisseurs de soins et les patients	3 842 604	4 284 300
Promouvoir la mobilisation et la sensibilisation du public ainsi que soutenir les programmes stratégiques de lutte contre le cancer	<u>6 005 258</u>	<u>6 364 237</u>
	<b>37 374 379</b>	<b>43 982 522</b>
Charges de fonctionnement (Note 4)	<u>10 512 236</u>	<u>10 725 002</u>
	<b>47 886 615</b>	<b>54 707 524</b>
<b>Produits</b>		
Gouvernement du Canada (Note 7)	47 854 429	54 419 050
Excellence en santé Canada	-	100 000
Autres sources de financement	<u>32 186</u>	<u>188 474</u>
	<b>47 886 615</b>	<b>54 707 524</b>
<b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice et actif net, à la fin de l'exercice</b>	<b>_____ - \$</b>	<b>_____ - \$</b>

---

Approuvé par le conseil d'administration,



Jeff Zweig  
Président du conseil d'administration



Shannon Ryhorchuk  
Présidente du comité des finances, d'audit  
et de la gestion des risques

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

# Partenariat canadien contre le cancer

## État de la situation financière

Au 31 mars

2023

2022

### Actifs

Court terme		
Encaisse	7 348 998 \$	4 448 582 \$
Placements à court terme	8 224 143	8 037 660
Débiteurs	539 630	615 617
Projets en cours et avances (Note 3)	578 189	2 752 795
Charges payées d'avance	<u>559 245</u>	<u>677 462</u>
	<u>17 250 205</u>	<u>16 532 116</u>
Immobilisations (Note 4)	1 828 928	2 035 624
Actifs incorporels (Note 5)	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>1 828 928</u>	<u>2 035 624</u>
	<u>19 079 133 \$</u>	<u>18 567 740 \$</u>

### Passifs et actif net

Court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 718 512 \$	5 224 583 \$
Sommes à remettre à l'État (Note 6)	106 311	75 027
Apports reportés – charges des périodes futures (Note 7 a))	<u>11 072 241</u>	<u>10 840 807</u>
	<u>16 897 064</u>	<u>16 140 417</u>
Apports reportés – immobilisations et actifs incorporels (Note 7 b))	1 405 528	1 530 276
Incitatifs à la location (Note 8)	<u>776 541</u>	<u>897 047</u>
	<u>2 182 069</u>	<u>2 427 323</u>
	<u>19 079 133</u>	<u>18 567 740</u>
Actif net	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>19 079 133 \$</u>	<u>18 567 740 \$</u>

Engagements et garanties (Notes 10 et 11)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

# Partenariat canadien contre le cancer

## État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

Augmentation (diminution) de l'encaisse

### Activités de fonctionnement

Apports reçus du gouvernement du Canada (Note 7)	47 500 000 \$	52 500 000 \$
Autres apports reçus	109 990	555 635
Intérêts reçus sur les placements à court terme	501 056	70 829
Intérêts versés au gouvernement du Canada	(70 993)	(63 281)
Trésorerie versée pour les programmes et les charges de fonctionnement	<u>(44 921 751)</u>	<u>(50 214 028)</u>
	<u>3 118 302</u>	<u>2 849 155</u>

### Activités d'investissement

Acquisition d'un placement à court terme	-	(7 000 000)
Rachat d'un placement à court terme	<u>-</u>	<u>4 001 145</u>
	<u>-</u>	<u>(2 998 855)</u>

### Activité de financement

Acquisition d'immobilisations	<u>(217 886)</u>	<u>(69 764)</u>
	<u>(217 886)</u>	<u>(69 764)</u>

**Augmentation (diminution) de l'encaisse**

**2 900 416** (219 464)

**Encaisse, au début de l'exercice**

**4 448 582** 4 668 046

**Encaisse, à la fin de l'exercice**

**7 348 998** \$ 4 448 582 \$

---

# Partenariat canadien contre le cancer

## Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

---

### 1. Description de l'organisme

Le Partenariat canadien contre le cancer (ci-après le « Partenariat ») a été constitué le 24 octobre 2006 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a commencé ses activités de démarrage le 1<sup>er</sup> janvier 2007 afin de mettre en œuvre la stratégie canadienne de lutte contre le cancer (la « stratégie »). En juin 2013, le Partenariat a soumis des statuts de prorogation à Industrie Canada et a fait la transition vers la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

En tant que responsable de la mise en œuvre de la stratégie canadienne de lutte contre le cancer, le Partenariat s'emploie à alléger le fardeau que représente le cancer pour les Canadiens et à améliorer les perspectives des personnes touchées par le cancer en collaborant avec des partenaires à l'échelle du Canada. Ses efforts visent principalement à accélérer les travaux qui favorisent l'équité en matière d'accès, d'expérience et de résultats dans les soins en oncologie pour tous au Canada, y compris pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ainsi que pour les populations en quête d'équité.

Notre réseau pancanadien de partenaires s'appuie sur l'expertise variée d'organismes de lutte contre le cancer, de chefs de file et d'experts du système de santé, ainsi que de personnes atteintes d'un cancer, afin de mener ses activités et de concrétiser la vision d'avenir de la stratégie canadienne de lutte contre le cancer : faire en sorte que moins de personnes développent un cancer, que le nombre de survivants à la maladie augmente, que les personnes atteintes jouissent d'une meilleure qualité de vie et que tous les Canadiens bénéficient d'un accès équitable à des soins de qualité.

Le Partenariat est financé principalement au moyen de conventions de financement avec le gouvernement du Canada. La convention de financement initiale a fourni un apport de 240,4 millions de dollars pour une période de cinq ans terminée le 31 mars 2012. La deuxième convention a fourni un apport de 239,6 millions de dollars pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2017. La troisième convention signée en mars 2017, qui a fourni un apport de 237,5 millions de dollars pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2022, a été prolongée jusqu'au 31 mars 2023 en raison de la pandémie de COVID-19. Le 10 mars 2022, le Partenariat a signé la quatrième convention qui fournira un apport de 237,5 millions de dollars pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2027.

Le Partenariat est inscrit à titre d'organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, il est exonéré des impôts sur le revenu.

---

## **Partenariat canadien contre le cancer**

### **Notes complémentaires aux états financiers**

Exercice terminé le 31 mars 2023

---

#### **2. Principales méthodes comptables**

##### **Présentation des états financiers**

Les présents états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

##### **Comptabilisation des produits**

Le Partenariat utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports affectés. Les apports reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports visant l'acquisition d'immobilisations et d'actifs incorporels sont comptabilisés dans les apports reportés – immobilisations et actifs incorporels et sont par la suite comptabilisés à titre de produits selon les mêmes modalités et la même méthode que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations et des actifs incorporels connexes.

##### **Placements à court terme**

Les placements à court terme comprennent des dépôts dans des comptes d'épargne à intérêts élevés et des dépôts qui, à l'acquisition, sont assortis d'échéances de moins d'un an.

##### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la façon suivante :

Technologies de l'information et télécommunications	3 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

##### **Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative de la façon suivante :

Développement du portail et des logiciels	3 ans
---	-------

---

## Partenariat canadien contre le cancer

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

---

#### 2. Principales méthodes comptables (suite)

##### Instruments financiers

Le Partenariat considère tout contrat qui crée un actif ou un passif financier comme un instrument financier. Le Partenariat comptabilise les éléments suivants dans les instruments financiers :

- encaisse;
- placements à court terme;
- débiteurs;
- projets en cours;
- crédateurs et charges à payer;
- sommes à remettre à l'État.

Un actif ou un passif financier est comptabilisé lorsque le Partenariat devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Partenariat sort les passifs financiers, ou une partie de ceux-ci, lorsque l'obligation est exécutée, annulée ou prend fin.

L'évaluation initiale des actifs financiers et des passifs financiers par le Partenariat se fait à la juste valeur. Si un actif ou un passif financier n'est pas évalué ultérieurement à la juste valeur, la valeur initiale est ajustée en fonction du montant des frais de financement et des coûts de transaction directement attribuables à sa création, à son acquisition, à son émission ou à sa prise en charge. Par la suite, le Partenariat évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de la dépréciation.

À la clôture de chaque exercice, le Partenariat évalue s'il existe ou non des indices que les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement ont subi une dépréciation. Lorsqu'il existe un indice de dépréciation, le Partenariat détermine s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers. Le cas échéant, la valeur comptable des actifs est réduite à la plus élevée de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, soit en détenant les actifs, soit en les vendant ou en exerçant le droit à tout actif détenu en garantie, déduction faite des coûts. La valeur comptable des actifs est réduite soit directement, soit par l'intermédiaire d'un compte de provision. Le montant de la réduction est comptabilisé à titre de moins-value à l'état des résultats.

---

## Partenariat canadien contre le cancer

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

---

#### 2. Principales méthodes comptables (suite)

##### Utilisation d'estimations

La direction revoit, chaque date d'état de la situation financière, les valeurs comptables des postes des états financiers afin d'évaluer le besoin de les réviser ou l'existence possible d'une dépréciation. Lors de la préparation des états financiers, plusieurs éléments sont mesurés au moyen des meilleures estimations de la direction. La direction détermine ces estimations en se fondant sur les hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus probables et les lignes de conduite prévues.

Les présentes estimations sont révisées régulièrement et des ajustements sont apportés à l'excédent des produits sur les charges, le cas échéant, au cours de l'exercice où elles sont connues.

Les éléments assujettis aux estimations importantes de la direction comprennent la durée de vie utile estimative des immobilisations et des actifs incorporels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

---

#### 3. Projets en cours et avances

Les projets en cours et les avances représentent les projets pour lesquels le Partenariat a avancé des fonds à des partenaires tiers et dans le cadre desquels des étapes étaient en cours, et dont les fonds n'avaient pas été utilisés par le tiers partenaire.

---

#### 4. Immobilisations

			<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>Coût</u>	Amortissement <u>cumulé</u>	<b>Valeur comptable <u>nette</u></b>	Valeur comptable <u>nette</u>
Technologies de l'information et télécommunications	787 501 \$	672 396 \$	<b>115 105 \$</b>	48 963 \$
Mobilier et matériel	991 853	880 535	<b>111 318</b>	73 994
Améliorations locatives	<u>3 247 695</u>	<u>1 645 190</u>	<b><u>1 602 505</u></b>	<u>1 912 667</u>
	<b><u>5 027 049 \$</u></b>	<b><u>3 198 121 \$</u></b>	<b><u>1 828 928 \$</u></b>	<b><u>2 035 624 \$</u></b>

Une charge d'amortissement de 424 582 \$ (2022 – 581 296 \$) liée aux immobilisations est comprise dans les charges de fonctionnement. Au cours de l'exercice, le Partenariat a cédé des immobilisations représentant un coût de 525 361 \$ (2022 – 420 455 \$), lesquelles ont été entièrement amorties.

## Partenariat canadien contre le cancer

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

#### 5. Actifs incorporels

			<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Portail et logiciels	1 670 405 \$	1 670 405 \$	- \$	- \$
	<u>1 670 405 \$</u>	<u>1 670 405 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Au cours de l'exercice, aucun actif incorporel n'a été amorti (2022 – 113 953 \$) ou cédé (2022 – néant \$).

#### 6. Sommes à remettre à l'État

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Intérêts reçus sur les placements à court terme à payer	64 151 \$	30 689 \$
Retenues salariales et autres charges	<u>42 160</u>	<u>44 338</u>
<b>Sommes à remettre à l'État</b>	<b><u>106 311 \$</u></b>	<b><u>75 027 \$</u></b>

#### 7. Apports reportés

##### a) Charges des périodes futures

Les apports reportés sont affectés aux charges des périodes futures.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Apports reportés, au début de l'exercice</b>	<b>10 840 807 \$</b>	<b>12 216 320 \$</b>
Apports reçus du gouvernement du Canada pour l'exercice courant	47 500 000	52 500 000
Intérêts et autres produits reportés	<u>565 570</u>	<u>75 667</u>
	<b>58 906 377</b>	<b>64 791 987</b>
Montants comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice	<b>(47 511 795)</b>	<b>(53 805 749)</b>
Montant affecté à l'acquisition d'immobilisations et d'actifs incorporels	<b>(217 886)</b>	<b>(69 764)</b>
Intérêts versés au gouvernement du Canada	<b>(40 304)</b>	<b>(44 978)</b>
Intérêts à verser au gouvernement du Canada	<u><b>(64 151)</b></u>	<u><b>(30 689)</b></u>
<b>Apports reportés, à la fin de l'exercice</b>	<b><u>11 072 241 \$</u></b>	<b><u>10 840 807 \$</u></b>

---

## Partenariat canadien contre le cancer

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

---

#### 7. Apports reportés (suite)

##### b) Immobilisations et actifs incorporels

Les apports reportés liés aux immobilisations et aux actifs incorporels comprennent la fraction non amortie des apports au moyen desquels les immobilisations et les actifs incorporels ont été acquis.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Apports reportés, au début de l'exercice</b>	<b>1 530 276 \$</b>	2 073 813 \$
Apports attribués aux acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels	<b>217 886</b>	69 764
Montants amortis aux produits au cours de l'exercice	<u><b>(342 634)</b></u>	<u>(613 301)</u>
<b>Apports reportés, à la fin de l'exercice</b>	<u><b>1 405 528 \$</b></u>	<u>1 530 276 \$</u>

Le total des produits provenant du gouvernement du Canada de 47 854 429 \$ (2022 – 54 419 050 \$) comptabilisés au cours de l'exercice comprend les montants amortis aux produits provenant des immobilisations.

---

#### 8. Incitatifs à la location

Les incitatifs à la location comprennent les montants suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Améliorations locatives	<b>423 400 \$</b>	505 348 \$
Loyers gratuits et autres	<u><b>353 141</b></u>	<u>391 699</u>
<b>Total des incitatifs à la location</b>	<u><b>776 541 \$</b></u>	<u>897 047 \$</u>

Au cours de l'exercice, des améliorations locatives et d'autres incitatifs d'une valeur de 38 558 \$ (2022 – 30 006 \$) ont été amortis. L'amortissement des améliorations locatives est établi à 81 948 \$ (2022 – 81 948 \$).

---

---

## Partenariat canadien contre le cancer

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

---

#### 9. Ventilation des charges

Les salaires et les avantages sociaux sont attribués à différentes activités en fonction de l'effort à déployer pour les réaliser. Les montants attribués à chaque activité sont les suivants :

<b>Salaires et avantages sociaux</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Réduire le risque de cancer au Canada	1 009 913 \$	995 213 \$
Dépister le cancer plus rapidement, de manière fiable et à un stade précoce	2 023 444	2 151 049
Fournir des soins de haute qualité dans un système de santé durable de calibre mondial	592 208	525 675
Offrir un accompagnement aux patients, aux familles et aux aidants naturels	1 224 156	743 522
Prodiguer des soins adaptés aux particularités culturelles près de la maison	1 650 540	1 452 703
Développer des systèmes de données et de recherche régis par les Premières Nations, les Inuits ou les Métis	226 475	-
S'appuyer sur la recherche pour améliorer les soins	886 619	977 752
Exploiter pleinement les données du système de santé pour susciter le changement et améliorer la transmission d'informations entre les fournisseurs de soins et les patients	1 902 917	2 103 470
Promouvoir la mobilisation et la sensibilisation du public ainsi que soutenir les programmes stratégiques de lutte contre le cancer	4 505 254	4 723 827
Charges de fonctionnement	<u>6 294 530</u>	<u>6 365 637</u>
	<b><u>20 316 056 \$</u></b>	<b><u>20 038 848 \$</u></b>

---

#### 10. Engagements

##### Engagements contractuels

Au 31 mars 2023, le Partenariat avait conclu des engagements contractuels liés à des projets particuliers et à des services professionnels d'environ 19,3 millions de dollars (2022 – 26,7 millions de dollars), lesquels sont assujettis aux modalités stipulées dans les conventions connexes. Plus précisément, ces engagements liés à des projets sont conditionnels à la réalisation des étapes des projets ainsi qu'à la prestation des livrables établis dans les conventions. Ces engagements contractuels se détaillent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2024	12 083 \$
2025 et par la suite	<u>7 247</u>
	<b><u>19 330 \$</u></b>

##### Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-exploitation pour les installations et le matériel pour les six prochains exercices s'établissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2024	755 \$
2025	750
2026	793
2027	802
2028	802
2029	<u>134</u>
	<b><u>4 036 \$</u></b>

---

## **Partenariat canadien contre le cancer**

### **Notes complémentaires aux états financiers**

Exercice terminé le 31 mars 2023

---

#### **11. Garanties**

Dans le cours normal de ses activités, le Partenariat signe des conventions qui répondent à la définition d'une garantie.

Le Partenariat a versé des indemnités en vertu d'une convention de bail pour l'utilisation d'installations d'exploitation. Selon les modalités de cette convention, le Partenariat doit indemniser les contreparties en lien avec différents éléments, notamment les passifs, pertes, poursuites engagées et dommages survenant pendant la durée de la convention ou par la suite. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le Partenariat a souscrit une police d'assurance immeuble commerciale et responsabilité civile générale relativement à ces indemnités.

Le Partenariat indemnise ses administrateurs, dirigeants et salariés, actuels et futurs, à l'égard de frais, de montants découlant d'un jugement ou de montants réellement engagés par ces derniers ou susceptibles d'avoir été raisonnablement engagés relativement à des poursuites ou à des procédures judiciaires aux termes desquelles les administrateurs sont poursuivis dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi en toute honnêteté et en toute bonne foi au mieux des intérêts du Partenariat. La nature même de ces indemnités ne permet pas au Partenariat d'estimer au prix d'un effort raisonnable le risque maximal en cause. Le Partenariat a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants afin de couvrir ce genre d'indemnités.

---

#### **12. Éventualités**

Le Partenariat est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), qui a été mis sur pied par des hôpitaux et d'autres organismes pour s'autoassurer. Si le total des primes payées n'est pas suffisant pour couvrir les réclamations, le Partenariat devra fournir du financement supplémentaire en fonction de la participation.

Depuis sa création, HIROC a accumulé un excédent non affecté, qui correspond au total des primes payées par tous les adhérents et des produits financiers, déduction faite de l'obligation relative aux provisions pour sinistres ainsi que des dépenses et des charges de fonctionnement. Chaque adhérent ayant un excédent de primes et de produits financiers au titre de l'obligation relative aux provisions pour sinistres et charges de fonctionnement peut être admissible à des distributions correspondant à sa part des excédents non affectés au moment où les distributions sont déclarées par le conseil d'administration de HIROC.

---

#### **13. Régime de retraite**

Le Partenariat est membre de Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »). Le HOOPP est un régime interentreprises à prestations définies comptabilisé à titre de régime à cotisations définies étant donné qu'il n'existe pas suffisamment d'informations pour suivre les notes d'orientation relatives aux régimes à prestations définies. Les cotisations de l'employeur versées au régime par le Partenariat au cours de l'exercice considéré se sont élevées à 1 469 483 \$ (2022 – 1 421 998 \$) et sont présentées à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

---

#### **14. Chiffres comparatifs**

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour tenir compte des changements apportés à la présentation pour l'exercice en cours.